

Mise en ligne : 19 janvier 2014.  
Dernière modification : 13 août 2019.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## COMPAGNIE OTTOMANE DES TRAMWAYS DE SALONIQUE, Bruxelles

Société anonyme, 29 juin 1892.

Société d'exploitation du port de Salonique  
(*Le Journal des finances*, 22 juillet 1905)

La société concessionnaire de l'éclairage à la lumière électrique de Salonique et d'un tramway électrique a cédé ses concessions à la Société du port de Salonique.

---

Compagnie ottomane des Tramways de Salonique  
(*Manuel des sociétés anonymes fonctionnant en Turquie*  
par E. Puech (Banque ottomane)  
3<sup>e</sup> édition, Constantinople, 1906, pp. 198-200)

Siège social à Salonique  
Bureaux à Bruxelles, 31, rue des Marais

Société anonyme ottomane constituée le 29 juin 1892 pour réaliser la concession de l'établissement et de l'exploitation de tramways, à traction animale, dans la ville de Salonique, accordée à S. E. Hamdy Bey, par firman de S. M. I. le Sultan, en date du 15 Mouharrem 1307 (1889).

La durée de la concession était de 35 ans ; elle vient d'être prorogée pour une nouvelle période de 35 ans.

Le réseau de la Compagnie comprend deux lignes, savoir :

1° De la place de l'Olympe à la Campagne	5, 221 km.
2° Du centre de la ville au parc de Bechtchinar	3,630 km.
Total	8,851 km.

### CAPITAL

Le capital de la société est de 1 million de francs divisé en 2.000 actions de 500 francs chacune entièrement libérées. La société demanda et obtint du Gouvernement, en 1895, de fractionner ses actions en coupures de dixièmes.

La société a émis 2.500 obligations de 500 francs rapportant 5 % d'intérêt par an payable par moitié le 2 janvier et le 1<sup>e</sup> juillet de chaque année. Elles sont remboursables au pair par voie de tirages au sort annuels. Ces obligations ont été converties en 4 1/2 % et l'émission portée à 4.000 obligations de 500 fr., soit 2.000.000 de fr.

### PARTAGE DES BÉNÉFICES

Les bénéfices nets sont partagés comme suit :

1° 5 % à la réserve ;

2° 5 % d'intérêt au capital

Sur l'excédent :

3° 10 % au Conseil d'administration ;

4° 90 % aux actionnaires à titre de dividende.

L'assemblée générale peut prélever chaque année une partie des bénéfices nets pour amortir un nombre déterminé d'actions à échoir par voie de tirages au sort. Les actions amorties continueront à jouir du dividende mais n'auront pas droit à l'intérêt.

#### EXPLOITATION

L'exploitation des lignes de la société à montré les résultats suivants :

Ex.	Voyageurs transportés	Recettes brutes	Bénéfice net	Divid. par act.
	Nombre	Francs	Francs	Francs
1893 (6 mois)	779.847	133.819	3.922	—
1894	2.743.820	306.460	18.626	10
1895	3.653.792	340.637	35.159	17
1896	3.657.292	327.403	35.964	17
1897	3.740.980	340.190	41.333	20
1898	3.713.653	345.635	41.203	20
1899	3.891.144	364.861	41.259	20
1900	3.926.871	373.314	41.515	20
1901	3.756.033	362.111	12.863	—
1902	3.931.591	384.470	44.135	15
1903	4.107.497	393.262	55.252	25
1904	4.753.756	467.437	114.017	50

Année sociale : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Assemblée générale en juin composée de tous les actionnaires possédant 10 actions au moins.

Conseil d'administration composé de 5 à 9 membres devant être propriétaires chacun de 25 actions inaliénables pendant la durée de leurs fonctions.

Le conseil d'administration se compose des personnes ci-après :

MM. Fernand Guillon<sup>1</sup> , président ;

J.-A. de la Fontaine;

Ch. Dietrich ;

P. Hammelrath ;

---

<sup>1</sup> Fernand Guillon, Bruxelles : administrateur des Tramways de Kharkoff, des Tramways d'Odessa, des Tramways de Madrid et d'Espagne, des Chemins de fer et Tramways en Perse, commissaire aux comptes de l'Union des Tramways, administrateur des Tramways de Bialistok, des Tramways d'Orel, président des Tramways de Salonique, administrateur des Tramways de Vitebsk, commissaire aux comptes du Trust franco-belge de tramways et électricité, administrateur des Tramways de Buenos-Aires et des Tramways et électricité de Vérone.

Osman Adil Bey ;  
E.-R. Salem;  
P. Vanderschueren.  
Commissaire des comptes .  
MM. A. Huart-Hamoir et Ch. Charlier.

---

Compagnie ottomane des Tramways de Salonique  
(*Recueil financier belge*, 1906, p. 613)  
Bureaux : Bruxelles, 31, rue du Marais.

.....  
Bilan : 31 décembre. Assemblée : 1<sup>er</sup> mardi de juin, à 10 heures. Service financier :  
Crédit général liégeois; Compagnie mutuelle de tramways.

Cette société a été constituée le 29 juin 1892 pour réaliser la concession accordée  
par firman du 11 septembre 1889.

Elle a été fondée au capital de 1 million en 2.000 actions de 500 fr. ou 20.000  
coupures de 50 fr.

Emprunt. — 1892. 1.400.000 fr. en 2.800 obligations de 500 fr. 5 p. c. rembours. en  
1904.

1904. 2 millions en 4.000 obligat. 500 fr. 4 1/2 p. c. amort. pour 1957.

Le réseau actuellement construit comprend 9 1/2 km. La concession comporte une  
troisième ligne de 1.092 mètres, construite, mais inexploitée. La cavalerie compte 215  
chevaux.

Les conventions de concession comportent l'abandon gratuit, à fin de concession,  
des voies, immeubles et matériel fixe. En 1904, la concession a été prolongée de 35 ans  
et a encore ainsi une durée de 54 ans (1957).

1901. — La réduction des recettes par suite de mauvais temps, ensuite  
l'amortissement du compte épidémie de cavalerie, ont absorbé le bénéfice de l'année.

.....  
Répartition ; 5 p. c. . la réserve; 5 p. c. aux actions; sur le reste : 10 p. c. .  
l'administration ; 90 p. c. aux actions . titre de second dividende.

L'assemblée peut affecter une partie des bénéfices au remboursement d'actions au  
pair par voie de tirage au sort. Les actions amorties sont remplacés par des actions de  
jouissance, qui ont droit au second dividende.

.....  
Compagnie ottomane des Tramways de Salonique  
(*Manuel des sociétés anonymes fonctionnant en Turquie*  
par E. Puech (Banque ottomane)  
5<sup>e</sup> édition, Constantinople, 1911, pp. 234-237)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

*idem* + H. de Backer  
Commissaires des comptes : *idem*.

Ex.	Recettes brutes	Bénéfice net	Divid. par act.
	Francs	Francs	Francs

1905	600.085	114.797	50 00
1906	668.138	115.794	50 00
1907	573.647	98.161	42 50
1908	566.523	93.553	40 00
1909	663.615	210.0,4	40 00

Tramways de Salonique  
(*La Correspondance d'Orient*, 15 avril 1912)

La Société du Tramway de Salonique vient de réunir officiellement à sa concession la traction et l'éclairage électriques. Les trois concessions expireront en septembre 1957. La société obtient aussi la concession d'un nouveau réseau.

---

Pour l'aviation militaire française  
(*Le Journal des débats*, 22 mai 1912)

La colonie française de Salonique a fait parvenir à notre ambassadeur à Constantinople un chèque de 1.000 fr., représentant le montant de la souscription qu'elle avait ouverte en faveur de l'aviation militaire, sur l'initiative de M. Bernard, directeur de la Société d'électricité et de la Société des tramways, et de M. Dumont, directeur des chemins de fer de jonction Salonique-Constantinople\*.

---

(*Le Temps*, 12 août 1912)

Deux bombes ont éclaté hier à Salonique, l'une à la poste autrichienne, l'autre au dépôt des tramways

---

Bruxelles  
(*Le Journal des finances*, 31 octobre 1924)

La Financière de Transports a eu quelques demandes sur le bruit que sa filiale, la Compagnie des Tramways de Salonique, augmenterait son capital : mais ce bruit a été démenti.

---